



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E83421

VALABLE JUSQU'AU 09/09/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/11/1988

Forme juridique : SAS

Capital : 640 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 348.237.538.00023

Siret : 348 237 538 00023

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 54285/05

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 294548

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 294548

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : G.E.P.H.ENTREPRISE

Sigle : GEPH ENTREPRISE

15 PL GUTENBERG
ZONE INDUSTRIELLE
59175 TEMPLEMARS

Téléphone : 03 20 62 09 62

Portable : 06 36 06 57 14

Site Internet :

E-mail : contact@geph.fr

Responsabilité légale :

BEAUDEUX LOUIS PRÉSIDENT

Fax : 03 20 62 09 70

Effectif moyen : 40

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/10/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/10/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/10/2023
o Ventilation mécanique	06/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.